



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Délibération

**2018 – 29 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA
SAINTONGE (SEMIS)**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Fanny HERVE, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Marie-Line CHEMINADE à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Annie TENDRON, Dominique DEREN à Dominique ARNAUD, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Caroline AUDOUIN à Claire CHATELAIS, Philippe CALLAUD à Renée BENCHIMOL LAURIBE, Serge MAUPOUET à Josette GROLEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation : 05 avril 2018

Date d'affichage : 30 AVR. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1524-5 au statut des représentants des collectivités dans les Sociétés d'Economie Mixte Locale,

Vu le Code du Commerce,

Vu les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) du 20 novembre 2013,

Vu que la Ville de Saintes est actionnaire de la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de La Saintonge) au capital social de 1 937 300 €, dont l'objet social est, principalement sur le territoire de la Région Poitou-Charentes :

1) De réaliser toutes opérations immobilières telles que :

- L'étude, la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels bénéficiant de prêts aidés par l'Etat et éventuellement, la construction ou l'aménagement de services communs afférents à ces ensembles immobiliers ainsi que le financement total ou partiel de ces opérations,



- L'étude, la construction ou l'aménagement, le d'immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation autres que ceux cités précédemment,
- La location, la vente, l'échange de ces immeubles,
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles construits.

- 2) D'assurer en qualité de Syndic ou en toute autre qualité, l'exploitation des programmes en copropriété ;
- 3) De procéder à l'étude et à la réalisation d'opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière ;
- 4) De procéder à l'étude et à la réalisation d'opérations d'aménagement, à tous actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ;
- 5) De procéder à l'étude, la réalisation, la vente et la gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à favoriser le développement économique, touristique, culturel et socio-médical ;
- 6) De contribuer au fonctionnement de tous organismes publics ou parapublics ayant pour objet la réalisation de programmes de logements à caractère social et leurs annexes ;
- 7) D'assurer la gestion et l'exploitation de tous services publics, industriels ou commerciaux, de tous équipements sportifs, culturels ou touristiques, comme de procéder à la réalisation des équipements et installations correspondants ;

Vu que la Ville de Saintes dispose de 5 postes d'administrateurs sur les 14 que comporte le conseil d'administration de la SEMIS, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°14-71 du Conseil municipal en date du 14 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS, à savoir :

- Monsieur Jean-Philippe MACHON
- Monsieur Jean-Claude LANDREAU
- Monsieur Christian SCHMITT
- Monsieur Gérard DESRENTE
- Madame Françoise BLEYNIE

Vu la délibération n°14-73 du Conseil municipal en date du 14 avril 2014 désignant Monsieur Jean-Philippe MACHON pour la Présidence et de Monsieur Jean-Claude LANDREAU pour la Vice-présidence du Conseil d'Administration de la SEMIS,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Claude LANDREAU de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient d'élire un nouveau représentant au conseil d'administration de la SEMIS, membre du Conseil municipal,

Considérant les candidatures de Mme Nelly VEILLET et de M. Philippe CALLAUD pour représenter la ville au conseil d'administration de la SEMIS,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 29 mars 2018,

Après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection à main levée :

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. CALLAUD Philippe	6
Mme VEILLET Nelly	28
TOTAL	34



Après vote, le conseil Municipal a désigné :

Madame Nelly VEILLET pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS.

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.